

■ **Fondation Diran et Charles Philipposian**, à Genève (FOSC du 14.11.2001, p. 8955). Les pouvoirs de Tcheraz Léon, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés.
Journal no 4696 du 03.05.2002
(00463628 / CH-660.0.762.992-9)